



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À FRANCE TRAVAIL MESURÉ EN SEPTEMBRE 2023



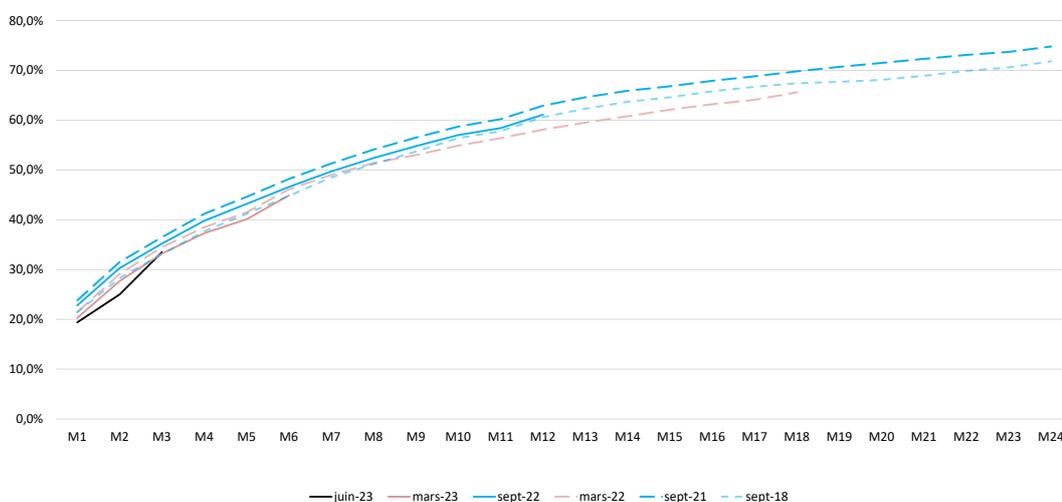
Au cours des 6 mois suivant leur inscription en mars 2023, 45% des demandeurs d'emploi accèdent à un emploi d'un mois ou plus. Vingt-quatre mois après leur inscription en septembre 2021, 75% des demandeurs d'emploi accèdent à un emploi d'un mois ou plus.

SIX MOIS APRÈS LEUR INSCRIPTION EN MARS 2023, 45% DES DEMANDEURS D'EMPLOI ONT RETROUVÉ UN EMPLOI D'UN MOIS OU PLUS

En mars 2023, 367 900 demandeurs d'emploi se sont inscrits sur les listes de France Travail¹ sans qu'ils n'aient été présents le mois précédent. En septembre 2023, six mois après l'inscription, 45% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus [cf. graphique 1].

De même en septembre 2022, 576 200 demandeurs d'emploi se sont inscrits sur les listes de France Travail sans qu'ils n'aient été présents le mois précédent. Douze mois après leur inscription, en septembre 2023, 61% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Sur les 334 500 demandeurs d'emploi inscrits en mars 2022, non présents le mois précédent, 66% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dix-huit mois après leur inscription. Enfin, sur les 553 300 demandeurs d'emploi inscrits en septembre 2021, non présents le mois précédent, 75% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dans les vingt-quatre mois qui suivent.

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI GLOBAL SUR PLUSIEURS COHORTES



Sources : Fichier historique (France Travail), DPAE (ACOSS-MSA).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits un mois donné en France, non présents le mois précédant l'inscription.

Note de lecture : En septembre 2023, 34% des inscrits de juin 2023 ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, 45% des inscrits de mars 2023, 61% des inscrits de septembre 2022, 66% des inscrits de mars 2022 et 75% des inscrits de septembre 2021.

1. L'opérateur France travail était jusqu'au 31 décembre 2023 l'opérateur Pôle emploi.

LES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI REVIENNENT À LEUR NIVEAU D'AVANT LA CRISE SANITAIRE

Le taux d'accès à l'emploi augmente au fur et à mesure des mois, mais le rythme d'augmentation mensuelle décline fortement à mesure que la date d'inscription s'éloigne. Pour les inscrits de septembre 2021, non présents le mois précédent, le taux atteint 75% au bout de 24 mois, mais il était déjà de 48% six mois après l'inscription [cf. graphique 1]. Le rythme d'augmentation mensuel moyen passe de 4,9 points les six premiers mois à 2,5 points entre le septième et douzième mois, puis 1,0 point entre le treizième et le vingt-quatrième mois.

Douze mois après leur inscription, 61% des inscrits de septembre 2022 ont eu accès à un emploi d'au moins un mois. Ce taux est inférieur de 2 points par rapport à la cohorte des entrants de septembre 2021 (63%). Ce taux est inférieur de 2 points à celui observé pour la cohorte des entrants de septembre 2021 (63%), et est égal à celui observé avant la crise sanitaire pour les entrants de septembre 2018. On observe donc un léger ralentissement par rapport à la période de fort redémarrage après la levée des restrictions sanitaires dans la deuxième moitié de 2021.

Six mois après leur inscription, 45% des inscrits de mars 2023 ont eu accès à un emploi d'au moins un mois, soit un taux inférieur de 1 point au taux observé pour les inscrits de mars 2022 (46%). Les effets du rebond économique qui a fait suite à la crise sanitaire semblent ainsi s'atténuer. Pareillement, on observe un taux d'accès à l'emploi de 34% pour les inscrits de juin 2023 alors qu'il était de 35% pour les inscrits de juin 2022 (-1 point).

LES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉCLINENT EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU NIVEAU D'ÉTUDE

Les taux d'accès à l'emploi, quelle que soit la période sur laquelle ils sont calculés, ont tendance à décroître en fonction de l'âge [cf. Tableau 1].

Les personnes dont le niveau de formation est supérieur ou égal au Baccalauréat ont une propension plus forte à accéder à l'emploi. Ainsi, six mois après l'inscription, près de la moitié des diplômés du Baccalauréat ont exercé au moins un emploi au cours des 6 derniers mois. Vingt-quatre mois après l'inscription, plus des trois quarts des inscrits ayant au moins le Baccalauréat ont pu accéder à un emploi. Ces taux décroissent ensuite à mesure que le niveau de formation diminue. Pour la cohorte des inscrits en mars 2023, l'écart entre les plus diplômés et les moins diplômés est de 15 points six mois après l'inscription et pour la cohorte des inscrits en septembre 2021 il est de 22 points 24 mois après l'inscription.

Six mois après l'inscription en mars 2023, le taux d'accès à l'emploi observé pour les hommes est supérieur à celui des femmes (46% contre 44%). Pour les autres cohortes, à mesure que l'horizon s'allonge, le taux d'accès des hommes reste supérieur à celui des femmes (3 points d'écart 24 mois après l'inscription).

Par ailleurs, les demandeurs d'emploi inscrits suite à une démission ou suite à une fin de contrat sont ceux qui accèdent le plus souvent à un emploi (respectivement 64% et 53% six mois après l'inscription). En revanche pour tous ceux qui n'étaient pas en emploi avant leur inscription ou ont été licenciés, l'accès à l'emploi demeure plus faible.

TABLEAU 1
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI, DÉCLINAISON PAR COHORTE ET PAR PUBLIC

	Inscrits de septembre 2021 Taux d'accès 24 mois après l'inscription	Inscrits de mars 2022 Taux d'accès 18 mois après l'inscription	Inscrits de septembre 2022 Taux d'accès 12 mois après l'inscription	Inscrits de mars 2023 Taux d'accès 6 mois après l'inscription
	Emploi d'1 mois ou plus	Emploi d'1 mois ou plus	Emploi d'1 mois ou plus	Emploi d'1 mois ou plus
Total	74,8%	65,6%	61,1%	44,9%
Classe d'âge				
Moins de 25 ans	82,3%	73,6%	69,1%	51,4%
De 25 à 34 ans	75,7%	67,8%	61,3%	45,7%
De 35 à 49 ans	70,6%	63,5%	56,4%	42,9%
De 50 à 54 ans	67,8%	59,6%	55,1%	41,3%
55 ans et plus	50,0%	41,8%	42,1%	30,2%
Niveau de formation				
Bac+5 ou plus	81,2%	72,3%	67,5%	48,3%
Bac+3 et Bac+4	79,3%	70,5%	66,6%	49,0%
Bac+2	80,9%	72,4%	67,8%	51,1%
Bac	77,8%	70,4%	64,1%	49,2%
CAP,BEP, Bac pro	71,9%	63,8%	59,0%	43,9%
Niveau collège	64,1%	56,6%	50,1%	36,7%
Niveau primaire	58,9%	51,9%	45,8%	33,5%
Sexe				
Hommes	76,2%	67,3%	62,7%	46,0%
Femmes	73,4%	63,8%	59,6%	43,6%
Motifs d'inscription				
Licenciement	70,1%	62,4%	55,2%	37,7%
Démission	83,3%	80,0%	73,6%	63,5%
Fin de CDD/mission intérim	82,8%	75,7%	69,3%	52,8%
Fin d'études et primo arrivant	74,1%	53,8%	58,7%	32,0%
Autre (fin de congés, formation...)	65,1%	56,4%	50,5%	37,8%

Sources : Fichier historique (France Travail), DPAE (ACOSS-MSA).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en France en septembre 2021, mars 2022, septembre 2022 et mars 2023 non présents le mois précédant l'inscription.

Lucile GINER
 Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

CARACTÉRISTIQUES DES INSCRITS EN MARS 2023

La population des inscrits en mars 2023 est plutôt jeune au regard de l'ensemble des demandeurs d'emploi : la part des moins de 35 ans est de 58% alors qu'elle est de 39% dans l'ensemble du stock des demandeurs d'emploi présents en fin de mois (DEFM) de mars 2023. La part des hommes est plus importante que celle des femmes chez les entrants alors que la part des femmes est plus importante dans la DEFM pour la même période (48% d'hommes et 52% de femmes). Le niveau de formation est supérieur à celui observé dans la DEFM : 46% des inscrits de mars 2023 ont un niveau inférieur au bac (47% dans la DEFM). Le motif d'inscription sur les listes de France Travail est très largement composé de cas de fins de contrat (38%) et d'autres motifs (retour d'inactivité, fin de congés, formation, ...) [38%, cf. Tableau 2].

TABLEAU 2
CARACTÉRISTIQUES DES INSCRITS EN MARS 2023

Classe d'âge	
Moins de 25 ans	25,5%
De 25 à 34 ans	32,2%
De 35 à 49 ans	28,0%
De 50 à 54 ans	6,4%
55 ans et plus	7,9%
Niveau de formation	
Bac+5 ou plus	9,0%
Bac+3 et Bac+4	8,8%
Bac+2	11,3%
Bac	24,5%
CAP,BEP, Bac pro	24,3%
Niveau collège	8,4%
Niveau primaire	13,6%
Sexe	
Hommes	51,5%
Femmes	48,5%
Motifs d'inscription	
Licenciement et rupture conventionnelle	10,8%
Démission	6,8%
Fin de CDD/mission intérim	38,2%
Fin d'études et primo arrivant	37,5%
Autre (fin de congés, formation...)	6,8%

Source : Fichier historique de France Travail.

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en mars 2023 en France, non présents le mois précédant l'inscription.

SOURCES ET MÉTHODES

DÉFINITIONS

Taux d'accès à l'emploi : proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période.

MESURES DE L'ACCÈS À L'EMPLOI À SIX MOIS

L'accès à l'emploi d'un mois ou plus est produit avec les fichiers de France Travail (fichier historique) et de l'Acoss-CCMSA (DPAE). Dans le cas de l'accès à l'emploi dans les six mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en mars 2020 en France non présents le mois précédant l'inscription. Dans le cas de l'accès à l'emploi dans les douze mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en septembre 2019 en France non présents le mois précédant l'inscription. Enfin, dans le cas de l'accès à l'emploi dans les dix-huit mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en mars 2019 en France non présents le mois précédant l'inscription.

L'accès à l'emploi vise à repérer les reprises d'emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent l'inscription à France Travail. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent leur inscription les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou en catégorie B le mois suivant ;
- être sorti des listes de France Travail pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).

Directeur de la publication
Thibaut GUILLUY

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

STATISTIQUES ET INDICATEURS

France Travail
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.FRANCETRAVAIL.ORG



ISSN 2555-8404

FÉVRIER 2024 #24.008 - 6